

Assurance-invalidité : des réformes et des questions à la lumière d'une étude longitudinale

Une étude, menée dans le cadre de Pôle de recherche national LIVES à l'Université de Genève, en collaboration avec l'Université de Lausanne, révèle à plusieurs égards des développements paradoxaux liés aux réformes de l'AI.

La baisse du nombre de rentes AI (20%) observée depuis le milieu des années 2000 est due principalement au durcissement des critères d'éligibilité; les mesures de réadaptation professionnelle progressent mais restent limitées, notamment aux plus jeunes. La part des rentes octroyées pour des raisons psychiques continue d'augmenter, celles-ci concernent près d'un·e rentier·ère sur deux. Le renforcement des mesures de réadaptation professionnelle entrepris par les récentes réformes n'a que peu d'effet. Le manque de connaissance à l'égard de l'AI et le stigmata qui lui est associé, renforcé par les mesures de lutte contre les « abus » ont un effet désincitatif qui tend à accroître le risque du non-recours.

Pour en savoir plus, voir notre rubrique